

## **ARRETE DU MAIRE N° 687/2023**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Route de Colmar à WINTZENHEIM (tronçon compris entre la rue du Bouleau et la Flachsland)  
et la rue des Bleuets**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre la création d'une liaison électrique HTA entre les postes source de Logelbach et de Sainte Croix en Plaine, route de Colmar à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

### **ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 08 janvier 2024 au vendredi 16 février 2024 de la façon suivante :

**Route de Colmar :**

- Vitesse limitée à 30km/h ;
- Renvoi des cyclistes sur la chaussée ;
- Renvoi des piétons sur le trottoir d'en face ;
- Stationnement interdit en amont, aval et au droit du chantier ;
- Rétrécissement de la chaussée avec basculement des automobilistes sur la voie opposée lors de la traversée de la chaussée vers la rue des Bleuets.

**Rue des Bleuets :**

- Route barrée avec mise en place d'une déviation par la rue des Marguerites

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar - Service enlèvement des ordures ménagères ;
- ENEDIS ;
- TAMAS;
- Riverains ;
- LA TRACE - 10, rue des Bonnes Gens 68000 COLMAR ;

- KUNEGEL ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SIS ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 21 décembre 2023



  
Benoît FREYBURGER  
Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité